

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le **23 FEV. 2021**

ID : 056-215601626-20210217-DB20210208-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique
Mercredi 17 février 2021
—————

REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) – PRECISION SUR LES MODALITES DE LA CONCERTATION LIEES A L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

Présents : 29
Pouvoirs : 04

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE

n°08

REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) – PRECISION SUR LES MODALITES DE LA CONCERTATION LIEES A L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Le 26 juin 2019, le Conseil municipal avait prescrit la révision du règlement local de publicité (RLP) de la ville de Ploemeur et accepté de soumettre à la concertation cette révision du RLP selon les modalités à minima suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation destiné à la présentation du RLP et de la démarche de révision, et d'un registre d'observations voué à recueillir les remarques et propositions de la population et des acteurs locaux durant toute la phase de concertation ;
- utilisation de différents supports d'information et moyens de communication : information auprès de la presse, dans le magazine municipal et sur le site internet de la ville de Ploemeur ;
- organisation d'une réunion publique ;
- organisation d'une réunion technique destinée aux professionnels compétents en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes ;

Considérant

- Le contexte sanitaire et les restrictions liées à la période COVID qui rendent impossible actuellement la tenue d'une réunion publique en présentiel ;
 - L'intérêt d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
- Vu la loi du 14 novembre 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus ;
Vu le projet de loi du 20 janvier 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 3 février 2021 ;
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PRECISE** que dans le cadre de la concertation de cette révision du RLP, l'organisation de la réunion publique sera réalisée soit en présentiel, soit en ligne.
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la réunion publique relative à cette procédure

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire